



# *Rapport annuel*

sur la qualité et le prix  
du service public d'élimination des  
déchets

**2017**



# Le mot du Président

Madame, Monsieur,

L'année 2017 fut riche en évènements. De nombreuses actions ont été menées afin d'élever le syndicat vers l'exemplarité.

L'ouverture de la nouvelle déchèterie de Vallabrix a permis de mailler parfaitement le territoire. Chaque usager, à présent, peut se rendre sur un site à moins de 10 minutes de chez lui. Le règlement intérieur a également fait peau neuve. La mise en service de l'aire de broyage des végétaux a permis de produire et de valoriser 205 tonnes de broyat auprès d'exploitations agricoles de notre territoire (viticulture, maraîchage, arboriculture).

L'extension des consignes de tri depuis juillet 2017 permet à présent de déposer dans les colonnes jaunes l'ensemble des emballages ménagers en plastique.

Le remplacement de 94 colonnes de tri et la fin du fini-parti assoit de surcroît la volonté du syndicat de vous offrir un service de qualité.

À noter également notre engagement auprès des établissements scolaires afin de sensibiliser encore et toujours les élèves au tri de leurs déchets.

Pour le plus grand plaisir de tous, la collecte hippomobile du verre des professionnels en centre-ville d'Uzès est désormais active durant 3 mois, en juin, juillet et août.

Et bien entendu, la baisse de la fiscalité locale avec la réduction de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour la 4ème année consécutive.

**Le Président du SICTOMU**  
**Alain VALANTIN**



# Sommaire

	Les faits marquants 2017 .....	5
1.	Présentation générale .....	6
	Compétences du SICTOMU .....	6
	Organisation du SICTOMU.....	7
	Territoire et population du SICTOMU .....	7
2.	La collecte.....	9
	Le ResTE = « RESidus des Tris Effectués » = les Ordures Ménagères Résiduelles.....	9
	La collecte sélective.....	12
	Les déchèteries.....	15
	La gestion des encombrants.....	18
	La gestion des usagers non ménagers .....	18
	Synthèse .....	19
3.	La prévention .....	21
	Définition de la prévention .....	21
	Une politique inscrite au SICTOMU.....	21
4.	Le traitement.....	25
5.	Les indicateurs financiers .....	27
	Présentation des dépenses et des recettes du SICTOMU.....	27
	Compte administratif 2017 .....	29
	Analyse financière par la méthode Compta Coût .....	32
	Montant annuel des principales prestations sur contrat.....	34
6.	Les perspectives et évolutions .....	37
7.	Glossaire .....	41

## Les faits marquants 2017

- Augmentation du nombre de Vice-Présidents : passage de 5 à 8 Vice-Présidents (septembre 2017),
- Inauguration et Ouverture de la déchèterie de Vallabrix (avril 2017),
- Mise en service de l'Aire de Broyage des végétaux,
- Analyses du Broyat (NFU 44-051) et valorisation auprès d'agriculteurs locaux,
- Extension des consignes de tri des emballages ménagers recyclables (juillet 2017),
- Renouvellement des colonnes de tri vieillissantes,
- Extension du nombre de points d'apports volontaires et participation financière aux travaux de génie civil réalisés par les mairies,
- Sensibilisation des collèges et lycées au tri du papier et mise en place de colonne de tri spécifique,
- Ajout d'un mois supplémentaire pour la collecte hippomobile,
- Participation financière lors d'achat de gobelets réutilisables par les communes ou associations,
- Baisse du taux de TEOM pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive.

# 1. Présentation générale

## Compétences du SICTOMU

### ➤ Présentation du SICTOMU

Le SICTOMU est le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès. Il s'agit d'un syndicat mixte fermé, créé en 1973, et dont le siège est basé depuis 2008 sur la commune d'Argilliers.

Il s'étend sur 34 communes du Gard appartenant à deux Communautés de Communes (CC du Pont du Gard et CC Pays d'Uzès) qui lui confient la compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés pour une partie de leurs territoires.

Le SICTOMU exerce les compétences Prévention, collecte et traitement.

### ➤ La prévention

La partie **PRÉVENTION** est assurée par les équipes du SICTOMU, en collaboration avec les acteurs du territoire (élus, associations, ...) pour la poursuite d'un objectif commun : la réduction des déchets. Le syndicat Sud Rhône Environnement est partenaire dans ces actions.

### ➤ La collecte (régie directe)

La partie **COLLECTE** est assurée en régie directe, c'est-à-dire que le SICTOMU dispose de son propre personnel, structures (siège social, déchèteries,...) et équipements (bennes à ordures ménagères, camions grue, etc.).

Au 31 décembre 2017, le SICTOMU comptait un effectif de 40 agents.

Le SICTOMU a organisé la collecte des déchets de façon différenciée en fonction de la spécificité des types de déchets à collecter.

### ➤ Le traitement (compétence transférée)

La partie **TRAITEMENT** est réalisée pour le compte du SICTOMU par Sud Rhône Environnement, syndicat d'études et de traitement basé à Beaucaire (30). Ce transfert a débuté en 2002 et coïncide avec la mise en place de la collecte sélective sur le territoire du SICTOMU.

Le SICTOMU dispose de 4 représentants élus au sein du comité syndical de Sud Rhône Environnement (1 élu par tranche de 10 000 habitants)

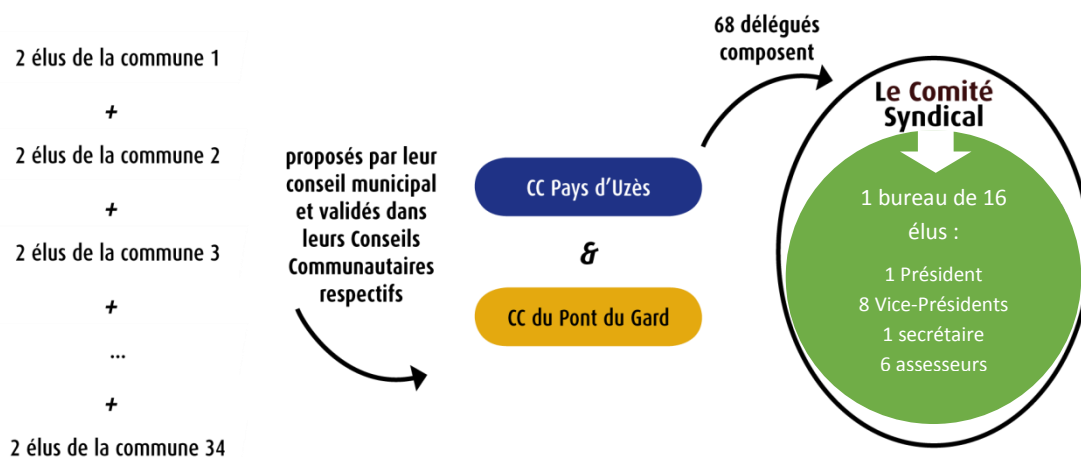
### ➤ Synthèse du champ de compétence

Gérée directement par le SICTOMU			Actions transférées à Sud Rhône Environnement		
Compétence COLLECTE			Compétence TRAITEMENT		
Pré-collecte	Collecte sur le territoire	Acheminement des déchets vers le quai de transfert	Transport des déchets vers le centre de tri	Transport des déchets vers les filières de traitement	Valorisation et traitement des déchets
Livraison/maintenance du matériel permettant la collecte	Collecte en porte-à-porte, en apport volontaire, dans les déchèteries	Pour certains flux	Pour certains flux	La filière de traitement varie selon le flux	

## Organisation du SICTOMU

En tant qu'établissement public, le SICTOMU est dirigé par des élus locaux. Conformément aux dispositions prévues par ses statuts, il est représenté par deux délégués « titulaires » pour chaque commune adhérente (et autant de délégués suppléants). Ces 68 élus composent l'assemblée délibérante, le comité syndical, qui vote les orientations du syndicat à l'occasion d'assemblées générales. Le mandat d'un élu du SICTOMU est le même que celui d'un conseiller municipal ou communautaire : 6 ans.

Toutes les orientations stratégiques sont étudiées, débattues et proposées par un Bureau désigné à l'occasion d'élections en comité syndical. Depuis septembre 2017, ce bureau est composé d'un Président, de 8 Vice-Présidents, d'un secrétaire et de 6 assesseurs.



## Territoire et population du SICTOMU

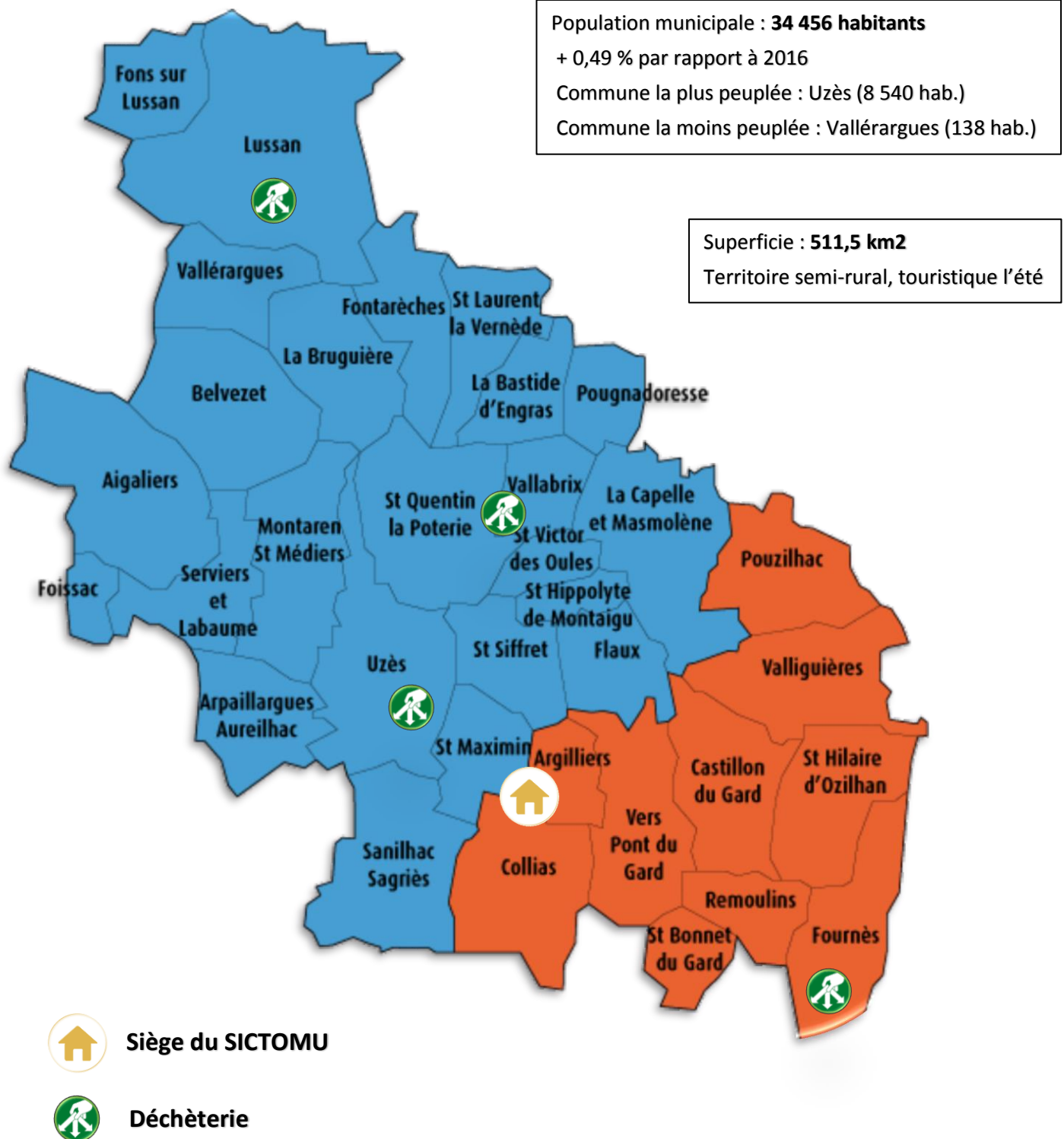
(Source INSEE recensement de la population 2015 – chiffres en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018)

Ce rapport annuel prend en compte la population municipale de chaque commune du territoire du SICTOMU.

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003) sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abris recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

La population municipale d'un ensemble de communes est égale à la somme des populations municipales des communes qui le composent.

## ➤ Cartographie du territoire



### 34 communes réparties sur 2 Communautés de Communes (CC)

↪ 24 communes appartenant à la CC Pays d'Uzès (sur 31 au total) pour 22 788 habitants

↪ 10 communes appartenant à la CC du Pont du Gard (sur 17 au total) pour 11 668 habitants



## 2. La collecte

### Le ResTE = « RESidus des Tris Effectués » = les Ordures Ménagères Résiduelles

#### ➤ Organisation

#### ❖ Une collecte en porte-à-porte pour les usagers équipés de bacs

Depuis le mois de février 2006, le SICTOMU a mis en place la collecte à la source pour les déchets de ResTE (RÉSidus des Tris Effectués) sur l'ensemble du territoire. Cela signifie que chaque foyer dispose de son propre bac. Le volume du bac varie en fonction du nombre d'habitants par foyer.

Les usagers ménagers sont collectés une fois par semaine (C1) tandis que les habitats collectifs et les usagers non ménagers peuvent bénéficier de 2 ou 3 collectes par semaine (C2 ou C3).

Depuis 2013, durant la période estivale (juillet et août), une double collecte hebdomadaire des bacs de ResTE des ménages est planifiée sur l'ensemble du territoire. Ce service a donc été renouvelé du 03 juillet au 02 septembre 2017. Cette action qui est fortement appréciée des usagers vise à réduire les nuisances (olfactives, parasites) connues lors des fortes chaleurs et à faire face à l'augmentation saisonnière de la production en cette période.

Période	Nombre de véhicules	Nombre de chauffeurs	Nombre de ripeurs
Janv. Juin et Sept. Déc.	5	8	9
juillet et août	8	8	13

#### Le parc de bacs de ResTE au 31/12/2017 :

- **17 955 bacs** dispersés sur le territoire dont **1 065** pour les professionnels. (+ 1,55 % qu'en 2016)



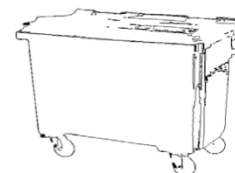
**11 097** bacs 120 litres  
(dont **183** bacs « pros »)



**5 101** bacs 240 litres  
(dont **171** bacs « pros »)



**1 689** bacs 340/360 litres  
(dont **711** bacs « pros »)



**68** bacs 660 litres

- Soit un volume total en place de 3 197 080 litres. (+ 4,39 % qu'en 2016)

### Les interventions sur les bacs :

Pour permettre la collecte des déchets de ResTE en conteneurisation individuelle, les agents du SICTOMU assurent la livraison et la maintenance des bacs roulants. En 2017, **800** interventions ont été réalisées (contre 740 en 2016).

- **355** mises en place de nouveaux bacs ;
- **165** changements de capacité ;
- **104** changements ou réparations, bacs cassés ou brûlés ;
- **44** remplacements de bacs volés ;
- **26** actions suites à des vérifications terrains ;
- **106** retraits de bacs.

#### ❖ Une collecte en apport volontaire pour certaines zones

Parallèlement, des colonnes enterrées de ResTE ont été installées pour des zones spécifiques, pour lesquelles la mise en place de bacs n'est pas possible. Les communes de Castillon-du-Gard, Collias, Montaren et Saint-Médiars, Saint-Maximin, Saint-Quentin-la-Poterie, Saint-Siffret, Serviers-et-Labaume, et Uzès sont équipées de ce type de dispositif depuis 2006.

La fréquence de vidage de ces colonnes est adaptée à la vitesse de remplissage de celles-ci qui croit fortement de Pâques jusqu'à la fin de l'été. Elle peut donc aller jusqu'à 8 fois par semaine (C8) selon le lieu et la période.

Équipement	Nombre
Bacs enterrés ResTE	12 bacs de 660 L sur 6 points
Colonnes enterrées ResTE	30 colonnes enterrées « ResTE »
Points de regroupement	39 postes fixes

#### Les communes équipées de colonnes enterrées de ResTE au 31/12/2017 :

Uzès : 15	Castillon du Gard : 1
Saint-Quentin-la-Poterie : 7	Collias : 1
Montaren et Saint Médiars : 2	Saint-Maximin : 1
Serviers et Labaume : 2	Saint-Siffret : 1

- En 2017 : 2 nouvelles colonnes enterrées ont été installées : 1 colonne sur Saint-Quentin-la-Poterie et 1 sur la commune de Serviers et Labaume.

Les colonnes enterrées se situent principalement dans les centres urbains et les centres villages afin de protéger le paysage urbain par une parfaite intégration des équipements de collecte dans l'espace public (emprise et visuel) et éviter ainsi une multitude de bacs individuels .

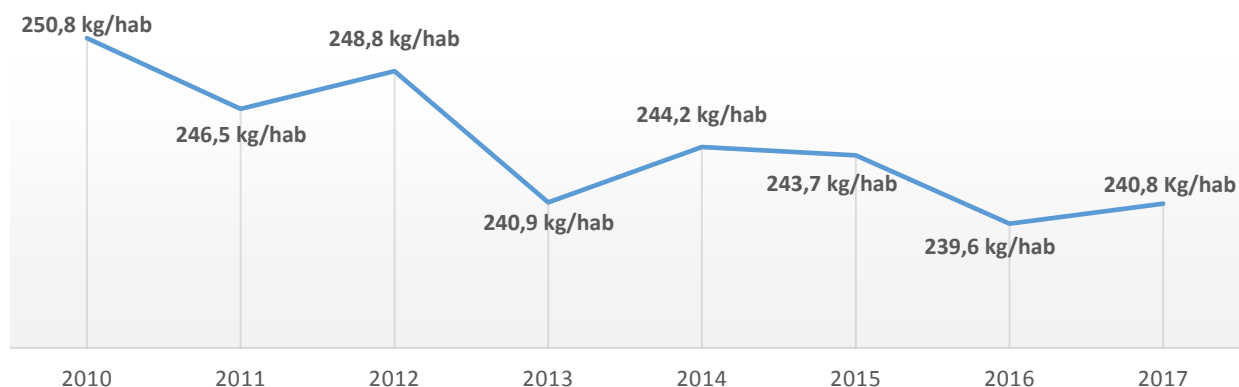
## ➤ Résultats des collectes du Reste



**TONNAGE TOTAL COLLECTÉ EN 2017 : 8 296 tonnes**

## ❖ Évolution du tonnage total collecté depuis 2010

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
tonnage	7 755	7 793	8 031	7 962	8 169	8 231	8 214	8 296
kg/hab./an	250,8	246,5	248,8	240,9	244,2	243,7	239,6	240,8
évolution N-1 :		-1,72%	0,93%	-3,21%	1,39%	-0,20%	-1,71%	0,51%

**Commentaires :**

- En 2017 : avec une hausse de 0,49% de la population, on note une légère hausse de 0,51% du ratio en Kg/hab./an de production d'ordures ménagères résiduelles : Soit 240,8 Kg/hab. en 2017 au lieu de 239,6 Kg/hab. en 2016.

Ce ratio reste cependant inférieur au ratio départemental qui est de 285 kg/hab. (Source Sinoé – Ademe 2013).

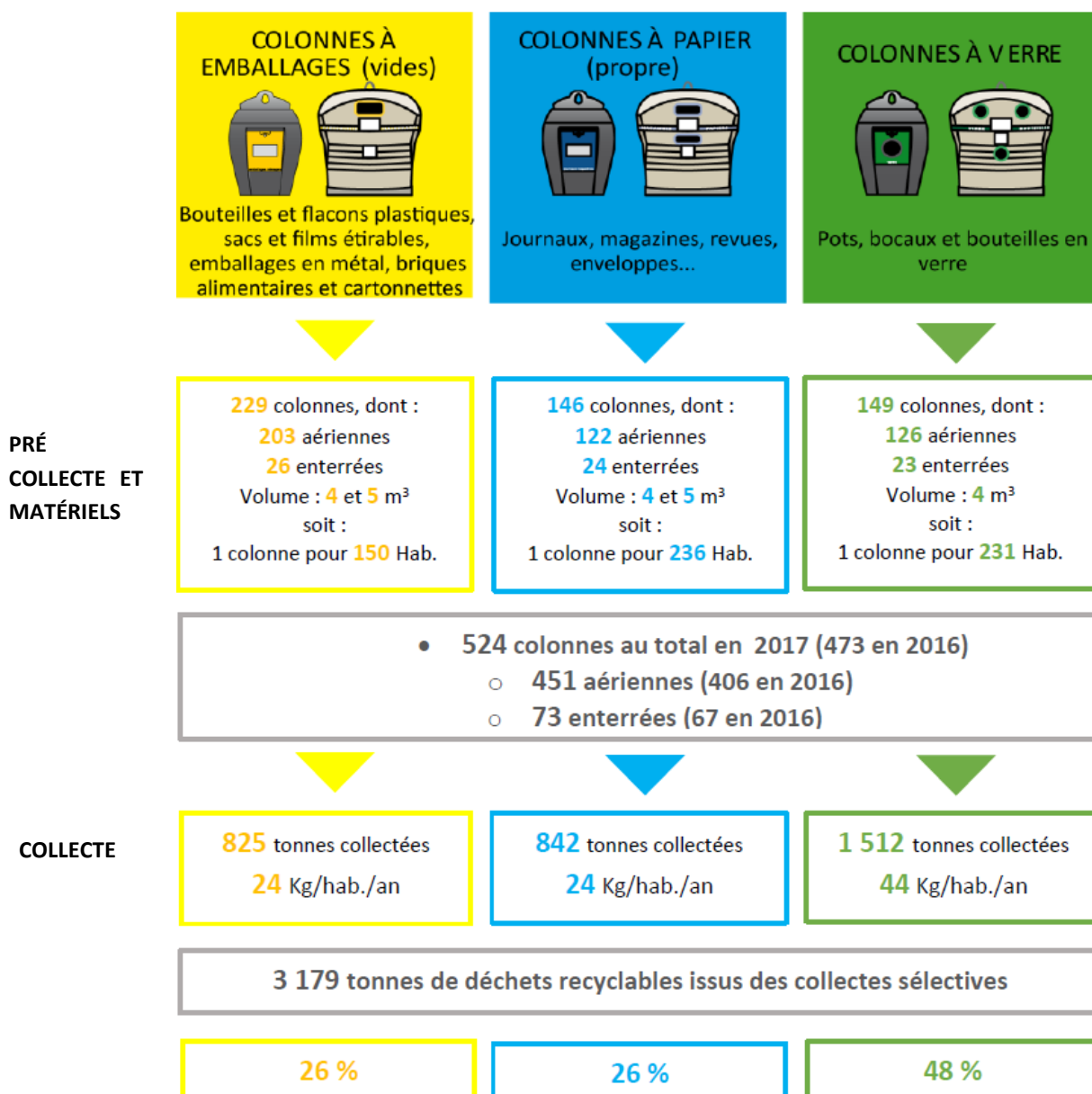
## La collecte sélective

### ➤ Organisation

En application de la loi du 13 juillet 1992, la collecte sélective a été mise en place en 2003 sur le territoire du SICTOMU. Elle prévoit la séparation de 3 flux différents : le verre, le papier et les emballages. Le mode de collecte appliqué est l'apport volontaire. Ainsi, les usagers se dirigent vers des points de tri accessibles à tous afin de trier ces catégories de déchets recyclables. Munis d'un camion grue, les agents du SICTOMU viennent ensuite vider chaque colonne. La fréquence de collecte est adaptée au flux concerné, à l'emplacement de la colonne et aux vitesses de remplissage liées notamment à la saisonnalité. La fréquence de collecte peut ainsi aller de 1 à 6 fois par semaine (C1 à C6).

L'ensemble de la population a accès à ce système. Selon les points de tri, les colonnes de tri sont enterrées ou aériennes.

### ➤ Résultats



❖ *Évolution depuis 2010 des tonnages collectés en apport volontaire*

Poids total (t)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Évolution N-1 PAR FLUX
Emballages	550	572	644	699	759	798	815	825	+1 %
Papier	1 261	1 269	1 171	1 040	1 003	948	902	842	-7 %
Verre	1 379	1 423	1 406	1 420	1 433	1 477	1 598	1 512	-5 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 190</b>	<b>3 264</b>	<b>3 221</b>	<b>3 159</b>	<b>3 195</b>	<b>3 223</b>	<b>3 315</b>	<b>3 179</b>	
<i>évolution N-1 :</i>		2,3%	-1,3%	-1,9%	1,1%	0,9%	2,9%	-4,1%	

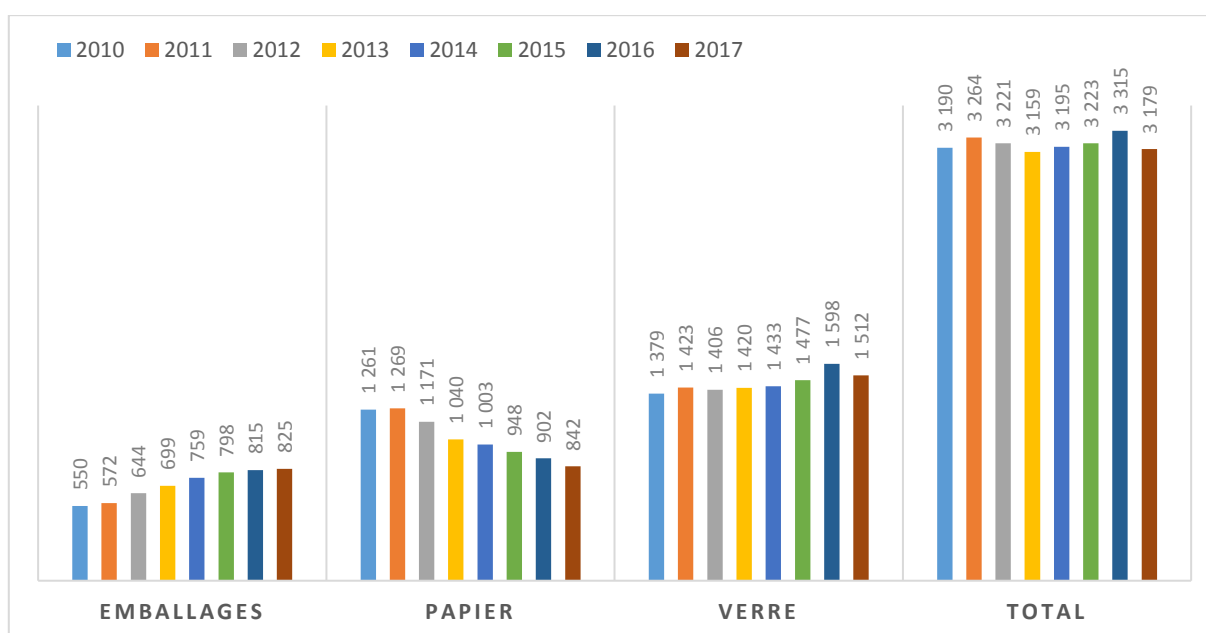
❖ *Soit en 2017 : rendement en Kg/hab./an*

	SICTOMU 2017		Moyenne départementale *
Emballages	24 Kg/hab./an	48 Kg/hab./an	44 Kg/hab./an
Papier	24 Kg/hab./an		
Verre	44 Kg/hab./an	44 Kg/hab./an	25 Kg/hab./an
<b>TOTAL</b>	<b>92 Kg/hab./an</b>	<b>92 Kg/hab./an</b>	<b>69 Kg/hab./an</b>

\* Chiffres Sinoé - ADEME 2013

**Commentaires :**

- La performance de tri des usagers du SICTOMU reste élevée malgré une baisse sur les tonnages Papiers et Verre. En 2017, 48kg/hab. de papiers et d’emballages triés pour le territoire du SICTOMU contre 44 kg/habitant dans le Gard.
- Le tonnage des « emballages » collectés connaît une légère hausse en 2017 (+1%) pouvant s’expliquer par l’extension des consignes de tri (mis en place en juillet 2017).
- Le tonnage « papier », depuis la 6<sup>ème</sup> année consécutive, poursuit sa baisse. Cela peut s’expliquer par les campagnes de « Prévention » notamment sur la réduction de distribution des prospectus dans les boîtes aux lettres et la dématérialisation.

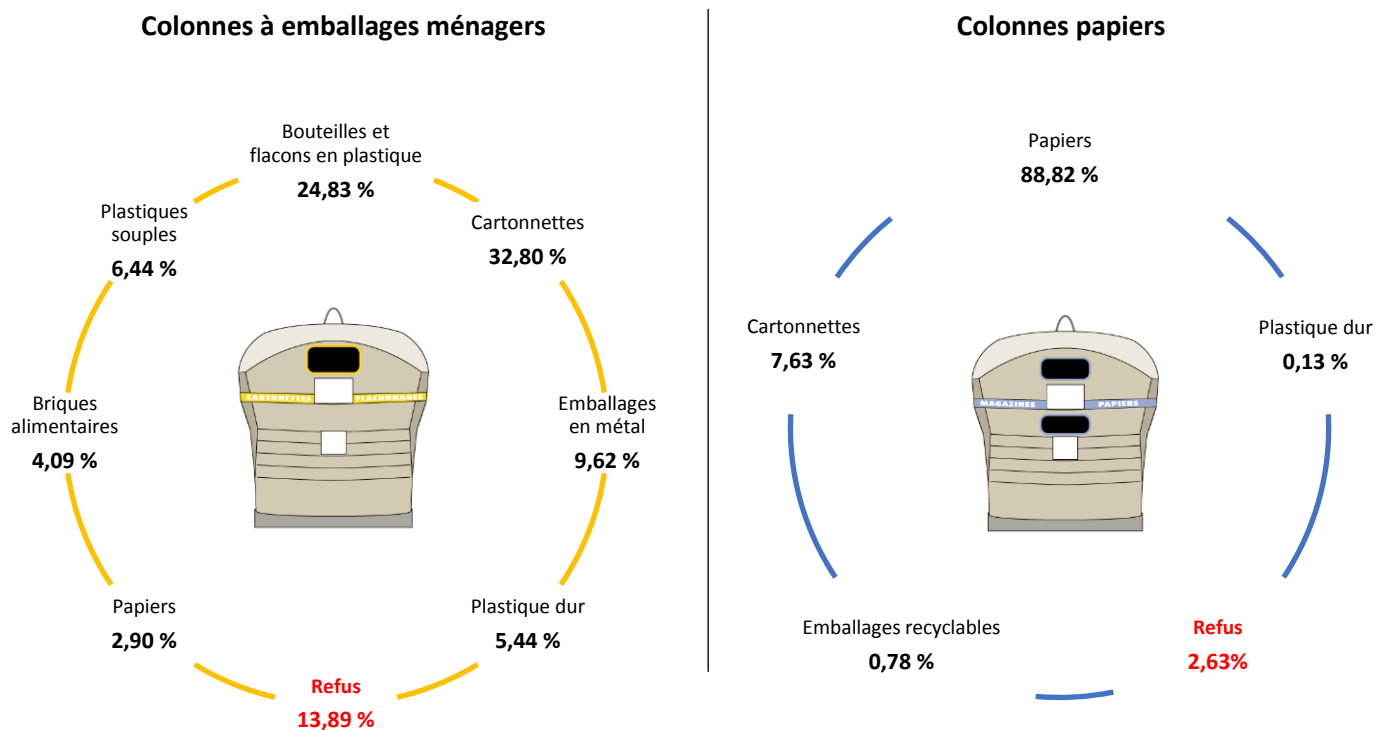
❖ *Évolution des tonnages collectés depuis 2010*

### ➤ Caractérisation des colonnes emballages et papiers

La qualité du tri des déchets représente un enjeu majeur car les erreurs constatées dans les colonnes ont un impact négatif tant d'un point de vue environnemental (les refus ne sont pas valorisés) que financier (pénalités de refus appliquées, taxe sur les activités polluantes). Un suivi régulier de la typologie et de la répartition des matériaux, appelé caractérisation, est réalisé afin notamment de connaître la qualité du tri réalisé.

#### ❖ Composition des colonnes de tri (aériennes et enterrées)

Sur la base d'échantillonnages réguliers, il apparaît que les colonnes bleues et jaunes contiennent les déchets suivants :



## Les déchèteries

### ➤ L'organisation

Sur le territoire du SICTOMU, 4 déchèteries sont en service : celle d'Uzès a été créée en 2001, tandis que celles de Lussan et de Fournès ont ouvert leurs portes en 2005. Le site de Vallabrix a quant à lui été inauguré en avril 2017. Ce site est pourvu d'une plate-forme de broyage des déchets verts. Le broyat obtenu est mis à la disposition des agriculteurs locaux. Ce broyat est normé NFU 44-051 « Amendement Organique ».

Afin d'offrir un service au plus proche des habitants, le choix d'implantation sur la commune de Vallabrix a permis de mailler convenablement le territoire permettant à tout un chacun d'avoir accès à une déchèterie à moins de 10 minutes de chez lui. Pour cette raison, la déchèterie mobile mise en place sur St Quentin la Poterie n'a pas été reconduite.


C'est donc désormais un réseau de 4 déchèteries qui est géré par le syndicat. Deux autres déchèteries sont aussi accessibles par convention pour 3 communes éloignées : les habitants de Foissac et d'Aigaliers peuvent se rendre sur la déchèterie de Garrigues-Ste-Eulalie et les habitants de Pouzilhac sur celle de Connaux. L'ouverture du site de Vallabrix a mis un terme à la convention qui existait pour l'accès à la déchèterie de St Marcel de Carreiret en mai 2017.


Les usagers du territoire ont la possibilité de se rendre sur la déchèterie de leur choix au moyen d'une carte d'accès qui est obligatoire. Si les apports sont gratuits pour les ménages (apports limités à 1 m<sup>3</sup> par jour et 3 m<sup>3</sup> par semaine), les professionnels sont facturés pour les déchets produits dans le cadre de leur activité (carte professionnelle spécifique).

Le SICTOMU déploie par ailleurs un compacteur mobile qui effectue des rotations sur l'ensemble des sites. Ce procédé permet d'optimiser les transports des bennes.

Déchèteries	Jours d'ouverture	Les horaires pour l'ensemble des sites
<b>Uzès</b>	Du lundi au dimanche matin	8h30 à 11h45 et de 14h00 à 17h15 (fermeture les jours fériés)
<b>Fournès</b>	Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi	
<b>Lussan</b>	Lundi, mercredi et samedi	
<b>Vallabrix</b>	Mardi, mercredi et samedi	



 Déchèteries gérées par le SICTOMU

 Déchèteries sous convention

## ➤ Résultats

## ❖ Tonnages par flux des déchèteries depuis 2010

Matériaux	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Évolution N-1
Gravats	3 777	3 924	3 576	3 515	3 233	3 449	3 473	<b>2 905</b>	-16,4%
Végétaux	2 293	2 281	2 092	2 019	2 104	2 481	2 368	<b>2 338</b>	-1,3%
Déchets divers	2 847	2 785	1 931	2 077	2 064	1 896	1 827	<b>1 719</b>	-5,9%
Bois	1 014	1 048	941	925	1 006	1 085	979	<b>916</b>	-6,4%
Métaux	579	582	501	409	427	465	496	<b>459</b>	-7,5%
DEEE	300	341	291	251	309	310	331	<b>287</b>	-13,3%
Mobilier	-	-	-	-	-	126	327	<b>403</b>	23,2%
Cartons	264	264	265	261	285	297	323	<b>351</b>	8,7%
Plâtres	-	-	126	165	187	240	270	<b>239</b>	-11,5%
DDS	29	51	58	57	25	25	30	<b>36</b>	20,0%
Huiles de vidange	13,0	14,0	13,0	14,0	12,0	12,3	12,2	<b>15</b>	23,0%
Batteries	15,0	22,0	13,0	4,4	9,0	9,3	9,2	<b>14</b>	52,2%
Piles	4,0	4,0	3,0	2,2	3,0	2,5	2,6	<b>2</b>	-23,1%
Bouchons	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	<b>0,0</b>	-100,0%
Huiles alimentaires	-	-	-	-	-	1,6	1,2	<b>2</b>	66,7%
<b>TOTAL</b>	<b>11 137</b>	<b>11 319</b>	<b>9 812</b>	<b>9 702</b>	<b>9 666</b>	<b>10 402</b>	<b>10 451</b>	<b>9 686</b>	<b>-7,3%</b>
<i>évolution N-1</i>		1,63%	-13,31%	-1,12%	-0,37%	7,61%	0,47%	-7,32%	

## ❖ Déchèteries du SICTOMU - détail par flux année 2017 (en % et en Kg/hab./an)

	tonnage	représentation	
		en %	en Kg/hab./an
Gravats	2 905	29,99%	84,3
Végétaux	2 338	24,14%	67,9
Déchets divers	1 719	17,75%	49,9
Bois	916	9,46%	26,6
Métaux	459	4,74%	13,3
DEEE	287	2,96%	8,3
Cartons	403	4,16%	11,7
Mobilier	351	3,62%	10,2
Plâtres	239	2,47%	6,9
DDS	36	0,37%	1,0
Huiles de vidange	15	0,15%	0,4
Batteries	14	0,14%	0,4
Piles	2	0,02%	0,1
Bouchons	0	0,00%	0,0
Huiles alimentaires	2	0,02%	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>9 686</b>		<b>281,1</b> Kg/hab./an



❖ *Déchèteries : détails par sites*

<p><b>Déchèterie de LUSSAN</b></p> <p>Utilisée par <b>4 communes</b>            Population concernée : <b>1 123 hab.</b>            Tonnages collectés : <b>356 tonnes</b>            Ration local par habitant : <b>317 Kg/hab.</b>            Fréquentation : <b>8 565 passages</b></p>	<p><b>Déchèterie d'UZÈS</b></p> <p>Utilisée par <b>7 communes</b>            Population concernée : <b>14 276 hab.</b>            Tonnages collectés : <b>6 392 tonnes</b>            Ration local par habitant : <b>448 Kg/hab.</b>            Fréquentation : <b>109 441 passages</b></p>	<p><b>Déchèterie de FOURNÈS</b></p> <p>Utilisée par <b>8 communes</b>            Population concernée : <b>9 861 hab.</b>            Tonnages collectés : <b>2 063 tonnes</b>            Ration local par habitant : <b>209 Kg/hab.</b>            Fréquentation : <b>29 782 passages</b></p>
<p><b>Déchèterie de VALLABRIX</b></p> <p>Utilisée par <b>12 communes</b>            Population concernée : <b>7 609 hab.</b>            Tonnages collectés : <b>840 tonnes</b>            Ration local par habitant : <b>110 Kg/hab.</b>            Fréquentation : <b>10 308 passages</b>  <u>Ouverture : 04 avril 2017</u></p>	<p><b>Déchèterie MOBILE</b></p> <p>Utilisée sur <b>1 commune</b>            Sur <b>6 journées</b>            Tonnages estimés : <b>35 tonnes</b>            Fréquentation : <b>353 passages</b>  <u>Arrêt : avril 2017</u></p>	

❖ *Fréquentation et tonnages des déchèteries gérées par le SICTOMU*

	Tonnage	Fréquentation
<b>Uzès</b>	6 392	109 441
<b>Fournès</b>	2 063	29 782
<b>Lussan</b>	356	8 565
<b>Vallabrix</b>	840	10 308
<b>Déchèterie Mobile</b>	35	353
<b>Total</b>	<b>9 686 tonnes</b>	<b>158 449 passages</b>

Déchèteries sous convention :

<p><b>Déchèterie de GARRIGUES</b></p> <p>Gérée par la Communauté de Communes            Pays d'Uzès</p> <p>Utilisée par <b>2 communes</b>            Population concernée : <b>902 hab.</b>            Tonnages collectés : <b>191 tonnes</b>            Fréquentation : <b>1 090 passages</b></p>	<p><b>Déchèterie de ST MARCEL DE C.</b></p> <p>Gérée par le Sitdom Gard Rhodanien</p> <p>Utilisée par <b>5 communes</b>            Population concernée : <b>1 749 hab.</b>            Tonnages collectés : <b>181 tonnes</b>  <u>Arrêt convention : mai 2017</u></p>	<p><b>Déchèterie de CONNAUX</b></p> <p>Gérée par le Sitdom Gard Rhodanien</p> <p>Utilisée par <b>1 commune</b>            Population concernée : <b>685 hab.</b>            Tonnages collectés : <b>470 tonnes</b></p>
--	---	--

❖ *Estimation des apports des usagers du territoire du SICTOMU dans les déchèteries sous convention*

	Garrigues	St Marcel de Carreiret *	Connaux	TOTAL
<b>Tonnage Total</b>	<b>191</b>	<b>181</b>	<b>470</b>	<b>842</b>

\* St Marcel de Carreiret : fin de la convention en mai 2017

## La gestion des encombrants

### ➤ Collecte à domicile des encombrants

Pour certaines communes qui sont éloignées des déchèteries, une collecte à domicile des encombrants a été organisée sur réservation auprès des mairies concernées de Janvier à Mai 2017.

Les communes qui en ont bénéficié sont : Flaux, La Capelle et Masmolène, Saint-Hippolyte-de-Montaigu, et Saint-Victor-des-Oules. Ces encombrants ont été apportés à la déchèterie d'Uzès.

Nombre de tournées en 2017 : **18** (24 en 2016)

À noter que suite à l'ouverture du site de Vallabrix, ces collectes d'encombrants ont été arrêtées en mai 2017.

### ➤ Collecte des encombrants réutilisables avec Emmaüs

En complément de la collecte à domicile, le SICTOMU propose une collecte avec Emmaüs.

Le ramassage est programmé les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> jeudis du mois.

La centralisation des inscriptions et la promotion de l'action sont assurées par le SICTOMU.

Nombre de collectes : **24** (24 en 2016)

Nombre de personnes collectées : **125** (111 en 2016)

Volume estimé collecté : **210 m<sup>3</sup>** (373 m<sup>3</sup> en 2014)

### ➤ Actions Débarass'Utile en déchèteries

Récupération tous les 1<sup>ers</sup> mercredis du mois à Fournès et les 3<sup>èmes</sup> mercredis du mois à Lussan des objets réutilisables apportés le jour-même pour être donnés à Emmaüs.

Nombre de journées en déchèteries : **24** (24 en 2016)

Volume estimé collecté : **60 m<sup>3</sup>** (59 m<sup>3</sup> en 2016)

## La gestion des usagers non ménagers

Les communes ou les groupements de communes sont tenus d'assurer l'élimination des déchets ménagers assimilés c'est-à-dire provenant d'autres usagers tels que les commerces, campings, restaurants, établissements publics,... produits dans le cadre d'une activité professionnelle. Ces déchets en question, sont collectés dès lors qu'ils ne modifient pas substantiellement le fonctionnement du service.

Les apports en déchèteries des usagers non ménagers sont soumis à une redevance (redevance déchèterie), de même que la collecte du ResTE (redevance spéciale).

**Fin 2017, les déchets de 712 établissements non ménagers ont été collectés par le SICTOMU :**

- **397** établissements équipés de bacs ;
- **315** utilisant les colonnes enterrées.

Avec l'objectif permanent d'offrir un service de qualité à l'ensemble de la population du territoire, des services annexes sont mis en place afin de détourner une partie du gisement généré par les professionnels, et ainsi prévenir la saturation des colonnes de tri dans les communes :

- Une collecte du verre des restaurateurs et des cafetiers d'Uzès : **78 tonnes** collectées en 2017 ;
- Une collecte des cartons des professionnels dans les communes d'Uzès, Saint-Quentin-la-Poterie, Remoulins, et Vers Pont du Gard : **235 tonnes** collectées en 2017.

## Synthèse

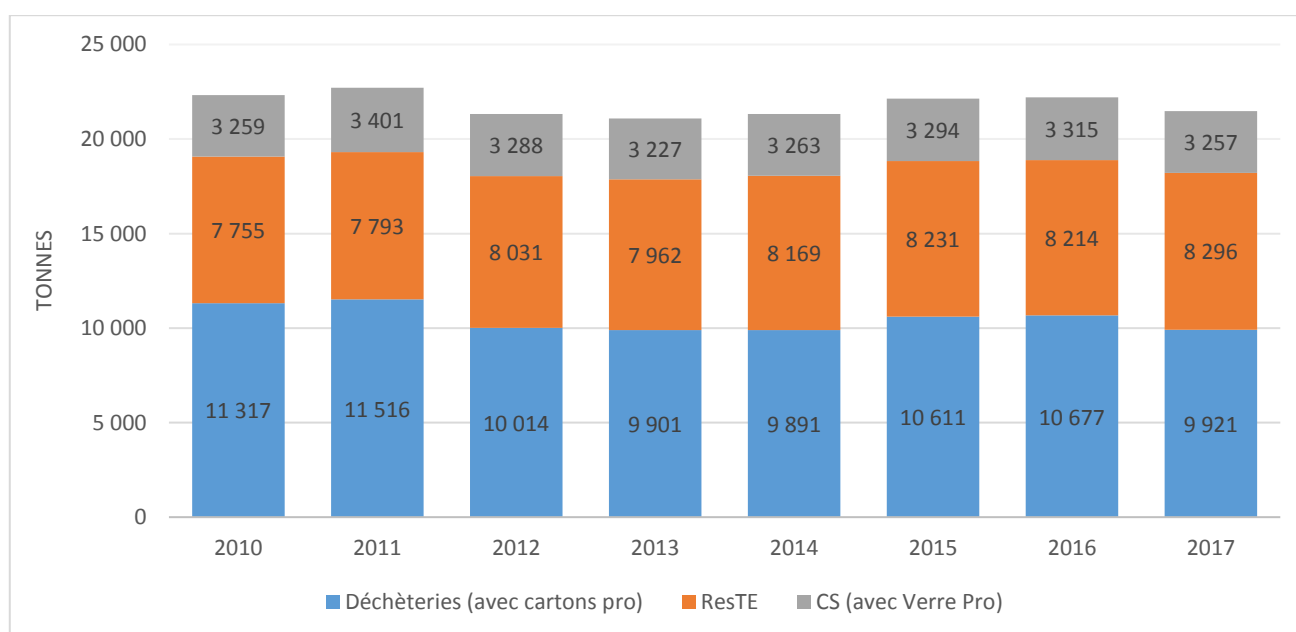
### ➤ Tonnages collectés en 2017 et comparaison avec 2016

Quantité de déchets collectés par les services du SICTOMU

Type de déchets		Année 2016		Année 2017	
		TOTAL	Ratio Kg/hab. 34 288 hab.	TOTAL	Ratio Kg/hab. 34 456 hab.
Ménages	Reste	8 214	239,6	8 296	240,8
	Collecte Sélective	3 242	94,5	3 179	92,3
	<i>dont Verre</i>	1 525	44,5	1 512	43,9
	<i>dont Emballages</i>	815	23,8	825	23,9
	<i>dont Papier</i>	902	26,3	842	24,4
<b>Total collecte des ménages</b>		<b>11 456</b>	<b>334,1</b>	<b>11 475</b>	<b>333,0</b>
Commerçants	Cartons	226	6,6	235	6,8
	Verre PRO	73	2,1	78	2,3
<b>Total collecte commerçants</b>		<b>299</b>	<b>8,7</b>	<b>313</b>	<b>9,1</b>
Déchèteries	Gravats	3 473	101,3	2 905	84,3
	Végétaux	2 368	69,1	2 338	67,9
	Déchets divers	1 827	53,3	1 719	49,9
	Bois	979	28,6	916	26,6
	Métaux	496	14,5	459	13,3
	DEEE	331	9,7	287	8,3
	Mobilier	327	9,5	403	11,7
	Cartons	323	9,4	351	10,2
	Plâtres	270	7,9	239	6,9
	DDS	30	0,9	36	1,0
	Huiles de vidange	12	0,4	15	0,4
	Batteries	9	0,3	14	0,4
	Piles	3	0,1	2	0,1
	Bouchons	2	0,06	0	0,00
	Huiles alimentaires	1	0,0	2	0,1
<b>Total déchèteries</b>		<b>10 451</b>	<b>305</b>	<b>9 686</b>	<b>281</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>22 206</b>	<b>648</b>	<b>21 474</b>	<b>623</b>

➤ **Évolution des tonnages collectés depuis 2010**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Déchèteries (avec cartons pro)</b>	11 317	11 516	10 014	9 901	9 891	10 611	10 677	9 921
<b>ResTE</b>	7 755	7 793	8 031	7 962	8 169	8 231	8 214	8 296
<b>Collectes Sélectives (avec Verre Pro)</b>	3 259	3 401	3 288	3 227	3 263	3 294	3 315	3 257
<b>TOTAL</b>	<b>22 232</b>	<b>22 710</b>	<b>21 333</b>	<b>21 089</b>	<b>23 337</b>	<b>22 136</b>	<b>22 206</b>	<b>21 474</b>



**Commentaires :**

- Les cartons des professionnels collectés lors de tournées spécifiques sont inclus dans les tonnages des déchèteries ;
- La collecte sélective intègre les tonnages de verre des professionnels collectés ;
- la collecte du papier continue de décroître régulièrement ;
- Les actions de Prévention contribuent à la réduction de la production de déchets déposés en déchèteries et des déchets de collectes sélectives (hors collectes des professionnels). Seul le tonnage des emballages ménagers recyclables a légèrement augmenté en 2017 suite à la mise en place de l'extension des consignes de tri.
- Le tonnage de « Reste » quant à lui a évolué selon la même base de l'augmentation de la population.

### 3. La prévention

#### Définition de la prévention

Selon l'ADEME, il s'agit de « l'ensemble des **mesures** et des **actions** amont (notamment au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien) visant à **réduire l'ensemble des impacts sur l'environnement** et à **faciliter la gestion ultérieure des déchets** ».

Juridiquement, l'article L541-1-1 du Code de l'environnement définit la prévention comme étant « toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la **réduction d'au moins un des items suivants** :

- la **quantité de déchets générés**, y compris par l'intermédiaire du **réemploi** ou de la **prolongation de la durée d'usage** des substances, matières ou produits ;
- les **effets nocifs** des déchets produits **sur l'environnement et la santé humaine** ;
- la **teneur en substances nocives** pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits ».

Pour synthétiser, la prévention doit être envisagée comme un **levier d'économie** aussi bien d'un point de vue **financier (moins de transport, moins de traitement et moins de TGAP) qu'environnemental**. Elle pourrait être résumée par la formule suivante :

*« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »*

#### Une politique inscrite au SICTOMU

Conscient que la problématique de la prévention des déchets est indispensable, le SICTOMU poursuit les efforts déjà engagés et se donne les moyens d'**inscrire durablement la prévention dans son ADN**.

##### ➤ Des actions dans la continuité

- **Le compostage domestique**

Mise à disposition de composteurs individuels de 400 litres ou 570 litres auprès des ménages.

- **166** composteurs livrés auprès des ménages en 2017 (contre 127 en 2016) avec 1 bio-seau offert à chaque livraison.

- **Actions « Nettoyons la nature »**

Accompagnement, mise à disposition de moyens (bacs, sacs...), et collecte des déchets lors d'opérations de nettoyage de la nature organisées par les communes, les communautés de communes, écoles, associations, etc...

2 « grosses opérations » dans l'année :

- « Gardon propre » : en partenariat avec Collias et le Comité départemental de Canoë
- « Nettoyons la Garrigue » : en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays d'Uzès (CCPU)

- **Kit « nouvel arrivant »**

Diffusion d'un dossier contenant différents supports pour accompagner les nouveaux arrivants dans la gestion de leurs déchets.

- **Manifestations publiques**

Sensibilisation et accompagnement des organisateurs d'évènements (fêtes votives, festivals,...) dans la gestion des déchets avec mise en place de bacs adaptés (Reste, emballages,...), de corbeilles bi-flux, de colonnes et incitation à l'utilisation de gobelets réutilisables,...

- **67** manifestations couvertes en 2017. (contre 78 en 2016)

- **Communication de proximité**

- Contrôles terrain des anomalies de collectes,
- Présence sur les marchés hebdomadaires en été (Uzès, Castillon du Gard, St Quentin la Poterie et Remoulins). 21 dates ont été programmées.
- Informations auprès des professionnels.

- **Extension des consignes de tri**

Depuis juillet 2017, le SICTOMU a opté pour l'extension des consignes de tri des emballages en plastique. Une campagne de sensibilisation en Porte à Porte a été organisée via notre partenariat avec SRE.

9 105 foyers ont été contactés par ce biais et divers articles, affiches, mémo du tri ont été diffusés.

- **Collecte hippomobile du verre des restaurateurs et cafetiers du centre-ville d'Uzès**

Depuis 2014, la collecte hippomobile s'est installée sur le centre-ville d'Uzès au cœur de la saison estivale. Cette démarche est à présent inscrite sur le territoire et suscite un réel engouement.

Sous le contrôle des Haras nationaux et en concertation entre la Mairie d'Uzès et le SICTOMU, cette collecte hippomobile a permis de collecter en juin, juillet et août 2017 pas moins de 35 tonnes de Verre. Le cheval retrouve ici toutes ses lettres de noblesses.

En 2017, un reportage a été réalisé par la radio France Bleu Gard Lozère et un reportage télévisé par TV Sud.

- **Compostage collectif dans les établissements scolaires**

Suivant l'exemple formidable du collège « Lou Redounet » sur Uzès (avec près de **500 élèves** qui trient quotidiennement leurs déchets de cantine et plus de 4 tonnes de biodéchets par an qui ne finissent plus à la poubelle) la MFR de Castillon de Gard s'est lancée dans l'aventure en 2016-2017.

Le collège Voltaire de Remoulins mène également une réflexion à ce sujet.

- **Animations en milieu scolaire**

Via notre partenaire, le syndicat Sud Rhône Environnement, des interventions sont réalisées dans les établissements scolaires qui en font la demande. À ce titre 1 041 élèves ont été sensibilisés au tri des déchets en 2017, soit 43 classes de la petite section de maternelle au lycée.

Par ailleurs, il convient d'énumérer d'autres initiatives comme la **campagne d'information pour la double collecte des bacs de Reste en été 2017**, la rédaction de **communiqués de presse** et autres **articles pour les bulletins municipaux**...

## ➤ De nouvelles actions qui se concrétisent

Plusieurs axes de travail sont en cours afin de redynamiser les acteurs du territoire :

- **Les gobelets réutilisables**

Dans le cadre d'une politique de Prévention des déchets efficace, il est apparu opportun de redynamiser les acteurs du territoire (collectivités et associations) sur la réduction des déchets.

Dans ce contexte, au regard de l'intérêt public local et de l'objectif d'une démarche globale favorisant la réduction des déchets à la source, le SICTOMU encourage la production et l'utilisation de gobelets réutilisables lors de manifestations locales.

Ainsi, depuis septembre 2017, les communes ou les associations peuvent solliciter une participation financière du SICTOMU afin d'acquérir un stock de gobelets réutilisables. Après acceptation du projet, cette participation s'élève à hauteur de 50 % des frais HT de fourniture et d'impression et dans la limite de 500 € par projet.

En contrepartie, le porteur du projet s'engage à laisser 50 % de la surface disponible au SICTOMU afin d'y insérer un message sur la Prévention des déchets.

- **Poulailler communal collectif**

Une des premières actions de réduction des déchets ménagers consiste à en « détourner » une partie. En l'espèce, l'apport de déchets ménagers organiques au poulailler communal permettra de nourrir en partie les poules et ainsi détourner environ 150 kg de déchets organiques par an et par poule.

Au-delà de ce premier aspect environnemental, l'instauration d'un poulailler communal amène une certaine convivialité et un espace d'échanges entre tous. Les communes de Belvézet et de St Quentin la Poterie ont déjà franchi le pas depuis quelques années.

Le SICTOMU souhaite redynamiser cette démarche en participant financièrement à la création d'un tel projet par les communes. Il est prévu une aide financière à hauteur de 50 % des frais HT de fournitures dans la limite de 1000 € TTC par projet. Une convention sera à signer entre le SICTOMU et la Mairie. Une Délibération devrait être prise en ce sens en 2018.

- **« Opérations » dans les écoles**

Le SICTOMU souhaite ré-impulser une dynamique vertueuse sur les écoles de son territoire. Une véritable politique de Prévention a été menée dans les établissements scolaires en 2017 afin d'éduquer et sensibiliser les élèves mais aussi le corps enseignant.

Plusieurs pistes de travail ont été engagées avec particulièrement les collèges et lycées du territoire : gaspillage alimentaire, tri du papier, des piles...

- **Mise en place de colonne du tri des papiers dans les établissements scolaires**

En partenariat avec l'éco organisme Ecofolio et le syndicat Sud Rhône Environnement, le SICTOMU a pu acquérir, à tarif préférentiel, 10 colonnes pour le tri du papier. Ces colonnes dont le visuel a été fait par le SICTOMU sont équipées d'une trappe d'accès « gros producteurs » qui permet de déposer les papiers en plus grandes quantités.

Dans le cadre d'un démarchage pédagogique, les établissements scolaires d'importance du territoire (collèges, lycées, MFR) ont été sollicités afin qu'ils puissent recevoir ce type d'équipement. Tous y ont répondu favorablement. Des animations dans les classes se sont vues proposer par SRE afin d'asseoir un programme pédagogique sur le tri du papier dans l'établissement.

Le collège Jean Louis Trintignant à Uzès a été très volontariste dans cette démarche et à l'initiative du Principal du Collège une inauguration de la colonne a même eu lieu (début 2018) en présence d'Élus du SICTOMU mais aussi des élèves, professeurs de l'établissement et de la Presse.

Il est à noter que dans le cadre de ce partenariat avec Ecofolio et SRE, le SICTOMU a fait l'acquisition de 3000 sacs de pré-collecte pour les papiers. Il est convenu que ces sacs seront à distribuer aux autres établissements scolaires du territoire.

- **Les déchets verts et le broyage**

Afin de limiter l'emploi du feu encore tenace chez les habitants et faciliter aussi la gestion des flux apportés par les professionnels, le SICTOMU encourage l'ensemble des usagers à se rendre sur la déchèterie de Vallabrix qui possède une aire de broyage des végétaux.

Grâce à cet équipement, le SICTOMU s'est engagé dans une politique efficace de broyage et de réutilisation des déchets verts. En plus de limiter les coûts de transport et de traitement des végétaux, le broyat obtenu permet de valoriser au plus près cette ressource.

En 2017, 205 tonnes de broyat ont été mises à la disposition d'agriculteurs locaux (viticulteurs, maraîchers, arboriculteurs) afin d'être utilisées comme amendement organique. 42 caissons de 30 m<sup>3</sup> ont été ainsi livrés auprès de 3 professionnels du monde agricole et auprès d'une Mairie. Précisons que ce broyat fait l'objet d'analyses et bénéficie de la norme NFU 44-051.

Il est envisagé à l'avenir d'utiliser ce broyat comme support d'aide à la revégétalisation lors de projet de réhabilitation de sites industriels. En effet, en plus du bénéfice agronomique, l'épandage du broyat de végétaux permet d'améliorer immédiatement l'aspect visuel des sites et de limiter l'érosion des sols. Ainsi une reprise plus rapide de la végétation (de l'ordre de 4 x plus) favorisera la reconquête faunistique et floristique de ces espaces.

Il est envisagé d'augmenter en 2018 les tonnages de déchets verts broyés en détournant une partie des végétaux collectés sur la déchèterie d'Uzès. En procédant de cette manière, le SICTOMU envisage de broyer près de 800 tonnes de matières en 2018.



## 4. Le traitement

### ➤ Quai de transfert à Argilliers

Appartenant auparavant à SRE, le SICTOMU gère depuis 2007 un quai de transfert situé à Argilliers, siège du SICTOMU. C'est par cette unité que certains flux de déchets transitent avant d'être transportés vers leurs sites de traitement. C'est le cas du verre, du papier, des emballages, du ResTE et des gros cartons des professionnels.

### ➤ Compétence TRAITEMENT transférée à Sud Rhône Environnement

Si la partie collecte est assurée en régie directe, le SICTOMU a transféré la compétence traitement depuis 2002 à un autre syndicat mixte : Sud Rhône Environnement (SRE). Le traitement comprend les étapes allant du transport des déchets jusqu'à leur élimination.

Basé à Beaucaire (30), SRE a ainsi pour mission d'optimiser les solutions de transport, de tri et de traitement pour tous les flux collectés en sélectionnant les filières les plus adaptées (cf. page suivante).

### ➤ Le transport des déchets

Qu'ils transitent ou non par le quai de transfert, tous les déchets collectés sur le territoire du SICTOMU sont placés dans des caissons allant de 10m<sup>3</sup> à 35m<sup>3</sup> et sont ensuite amenés vers leurs filières de traitement ou leurs centres de tri. C'est SRE qui contracte avec des sociétés de transport pour l'acheminement de ces bennes. En 2017, les sociétés Pasini et Jacky Gentes ont été employées.

### ➤ Un centre de tri pour les collectes sélectives

Les déchets collectés dans les colonnes à emballages et à papiers sont amenés sur le site Ecoval30 à Beaucaire (30).

Ils sont ensuite triés, classés par nature puis mis en balles et envoyés vers leurs filières de valorisation.

- La capacité de l'unité de tri des emballages est de **5 000** tonnes par an dont **2 688** tonnes apportées par SRE en 2017. Avec **825** tonnes de déchets à trier sur ce site, le SICTOMU a donc représenté en 2016 **16,5%** du tonnage total pouvant être traité.

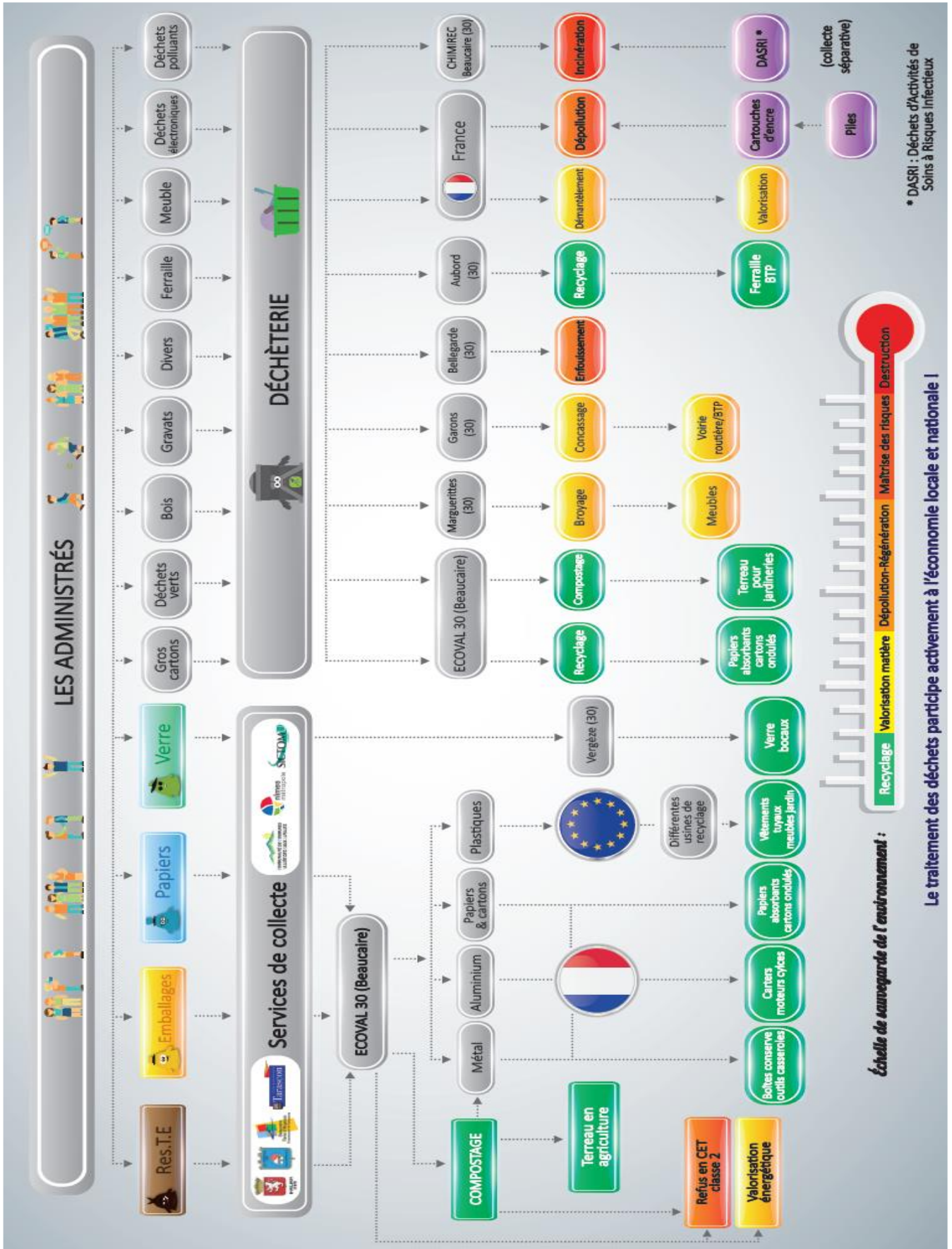
- La capacité de l'unité de tri des cartons et du papier est de **7 000** tonnes par an dont **3 618** tonnes apportées par SRE. Avec **1 434** tonnes d'apport en 2017, le SICTOMU a donc représenté **20,5 %** du tonnage total de papier et cartons pouvant être traité.

### ➤ La valorisation du ResTE

Les déchets de ResTE sont également amenés sur le site d'Ecoval30 à Beaucaire (30) qui dispose d'une unité mécano-biologique visant à obtenir du compost à partir des déchets ménagers résiduels collectés dans les bacs marrons et dans les colonnes enterrées.

- La capacité de cette unité est de **36 500** tonnes par an dont **30 555** par SRE. Avec **8 296** tonnes en 2017, le SICTOMU a donc représenté **22,73%** du tonnage total pouvant être traité en 2017.

En 2017, **68,78 %** des déchets de ResTE collectés ont été valorisés. Les **31,22 %** restants ont en revanche été amenés à Bellegarde pour être enfouis.



\* DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

## 5. Les indicateurs financiers

### Présentation des dépenses et des recettes du SICTOMU

Le SICTOMU est un syndicat mixte fermé sans fiscalité propre. Au même titre que n'importe quelle collectivité locale, le SICTOMU se doit d'élaborer un budget pour chaque année civile (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre). Ce budget est voté par les délégués du SICTOMU lors d'un comité syndical qui se déroule après avoir réalisé préalablement un débat d'orientation budgétaire (DOB).

Le budget primitif soumis au vote des élus se doit d'être équilibré en recettes et en dépenses.

#### ➤ Les dépenses

De par son activité, le SICTOMU doit prévoir un certain nombre de dépenses qui relèveront de sa mission de collecte (assurée en régie), et de traitement (transférée à SRE).

Celles-ci vont se répartir entre les coûts de fonctionnement et d'investissement. Pour chacune de ces sections, des postes de dépenses sont ainsi répartis par chapitre comptable et retranscrits dans le compte administratif.

Une structure comme le SICTOMU engagera ainsi des dépenses courantes comme des frais de personnel, des commandes de fournitures ou de gasoil, mais également d'importants investissements amortissables sur plusieurs années (acquisition de véhicules de collecte, travaux ou construction de bâtiments...).

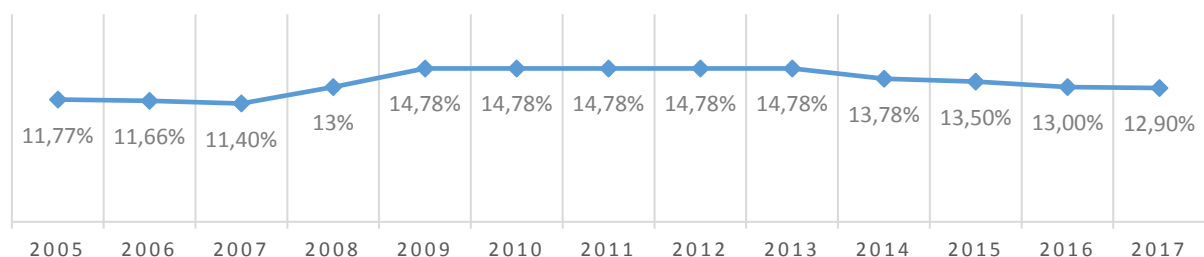
#### ➤ Les recettes

1. La principale source de financement est la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**, impôt lié au foncier bâti des propriétés. Le taux de TEOM est voté chaque année par les communautés de communes qui ont délégué la compétence déchets au SICTOMU. Il s'agit d'un pourcentage identique pour tous les foyers d'une même commune qui s'applique sur les bases locatives. Depuis 2013, ce taux est identique pour les 34 communes du territoire.

Taux de TEOM appliqué dans la commune	x	Base locative du registre des impôts locaux	=	MONTANT DE LA TAXE DU FOYER À PAYER
--	---	--	---	--

Grâce à une gestion rigoureuse de ses finances, le taux de TEOM appliqué aux ménages a pu être baissé en 2017 pour la quatrième année consécutive. Le taux a été voté à 12,90 % (-0,1 point par rapport à 2016).

### EVOLUTION DU TAUX DE LA TEOM



**2.** La seconde source de financement du Syndicat est la **redevance spéciale**, appliquée aux usagers non ménagers.

En effet, la loi du 13 juillet 1992 rend obligatoire l'instauration d'une redevance spéciale pour les déchets non ménagers. Cette redevance spéciale correspond au paiement par les producteurs de déchets non ménagers (artisanat, commerce, activités tertiaires, établissements publics) de la prestation de collecte et de traitement en fonction du service rendu. Ainsi, le SICTOMU a instauré la redevance spéciale pour les déchets non ménagers depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Selon leur emplacement, les usagers non ménagers doivent gérer différemment leurs déchets de ResTE, nécessitant ainsi une approche différente de facturation :

- Les usagers non ménagers équipés de bacs individuels sont facturés à la levée, en fonction des volumes collectés,
- Les usagers non ménagers devant utiliser les colonnes enterrées de ResTE doivent s'acquitter d'un forfait basé sur la surface du local utilisé et la catégorie d'activité exercée.

Dans les deux cas de figure, la méthode de calcul de facturation vise à être établie en fonction du coût réel du service rendu. Pour cela, un prix au litre est révisé chaque année et inclut l'ensemble du service d'élimination des déchets : collecte et traitement du ResTE, des déchets recyclables, collectes annexes...

En 2017, le prix au litre appliqué aux campings, établissements communaux, intercommunaux est de 0,0371 € en hausse de 1,92% par rapport à 2016. Celui appliqué aux autres professionnels, intégrant le prix des services annexes, est de 0,0485 € en hausse de 1,89 % par rapport à 2016. Le prix de la location des matériels de pré-collecte (bacs, conteneurs) restant inchangé.

**3.** Les **autres recettes** perçues par le SICTOMU concernent :

- Les facturations des apports en déchèteries des professionnels et des ménages dont l'apport est supérieur au volume accepté à titre gratuit ;
- Le versement de subventions ;
- La vente et soutiens liés aux matériaux recyclables ;
- La vente de composteurs ;
- Le FCTVA.

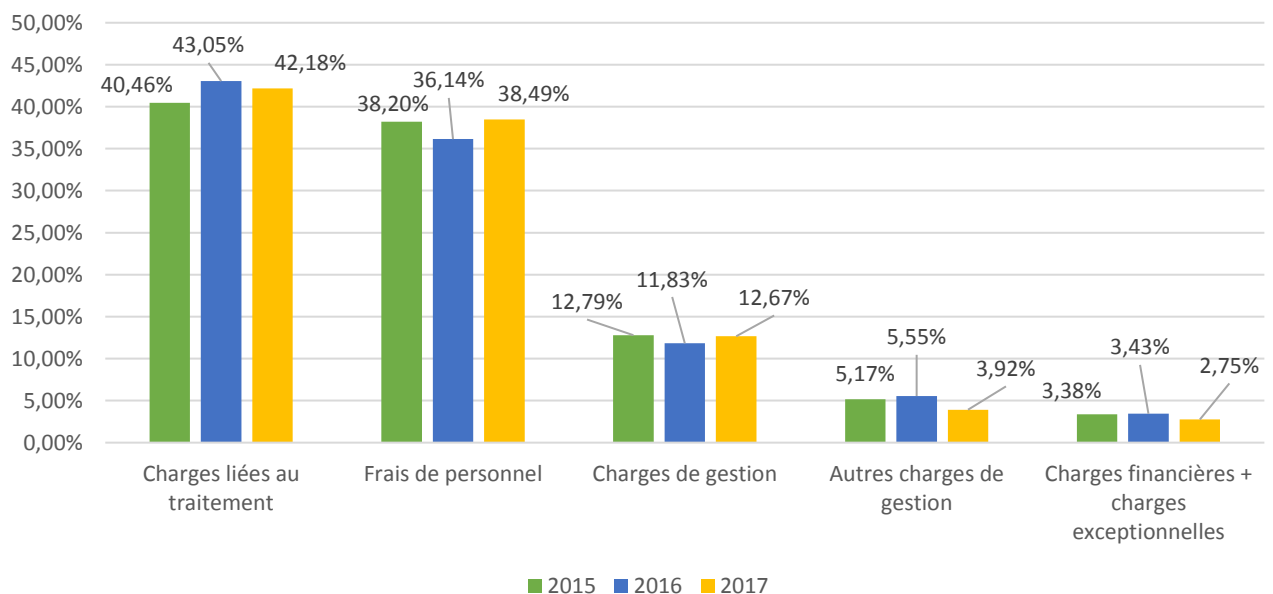
## Compte administratif 2017

Le compte administratif est un document unique qui présente le résultat des dépenses et des recettes de l'année écoulée. Il distingue deux sections : le fonctionnement et l'investissement. (Il a été voté lors du comité syndical 20 février 2018).

### ➤ La section fonctionnement

#### Évolution des dépenses réelles de fonctionnement (hors amortissements) :

↘ 4 519 k€ (contre 4 604 k€ en 2016)

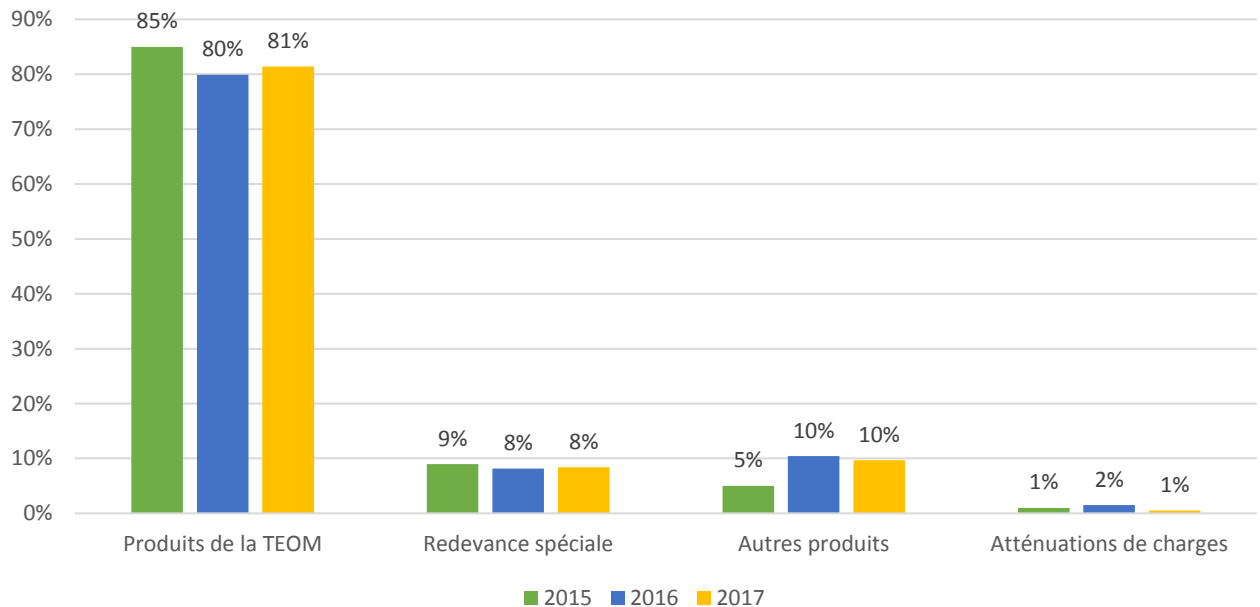


En 2017, les dépenses réelles de fonctionnement atteignent un montant de 4 519 k€.

- **Les frais de traitement** facturés par SRE ont diminué de 3.83% alors qu'ils avaient connu une hausse de 2.5% en 2016 et de 3% en 2017. Cette baisse est due pour l'essentiel à la réduction du tonnage traité (-3.4%) auprès de cet établissement.
- L'année 2017 s'est ouverte avec l'application de la suppression du fini-parti au 1<sup>er</sup> janvier ce qui a eu pour conséquence d'entériner quelques avancées sociales pour les personnels et notamment une augmentation du régime indemnitaire de 60€ pour l'ensemble des personnels hors cadres de direction, l'attribution d'une prime complémentaire de fin d'année d'un montant de 275 € pour les agents de collecte en compensation de la perte de 5 jours de RTT...
- Par ailleurs, il est à noter l'ouverture de la déchèterie de Vallabrix qui nécessite l'affectation d'un personnel complémentaire pour assurer l'ouverture et le bon fonctionnement du site. Enfin, le syndicat a connu le départ à la retraite de 3 agents en 2017.
- Les charges de gestion et autres charges de gestion restent globalement stables et entérinent les efforts accomplis.
- **Charges financières et charges exceptionnelles.** L'exercice 2017 voit le terme de l'emprunt réalisé pour l'acquisition en 2017 de matériels de collecte (remboursement annuel de 93 k€).

**Évolution des recettes réelles de fonctionnement (hors report de résultat et amortissements) :**

↳ **5 761 k€** (contre 5 929 k€ en 2016)



En 2017, les recettes réelles de fonctionnement atteignaient un montant de 5 761 k€.

- **Le montant de la TEOM** s'élève désormais à 4 690 957 € et représente désormais 81% des recettes du syndicat. Ce montant entérine la baisse de 0.1 point du taux de TEOM au titre de l'exercice 2017.
- **Les autres produits** (revente matériau, soutiens au fonctionnement, redevance déchèteries,...) s'élèvent à 556 k€ soit près de 10% des recettes de fonctionnement du syndicat.
- **Les atténuations de charges**, diminuent de 60 k€ par rapport à 2016 puisque l'année 2016 avait enregistré le remboursement des salaires de deux personnels en demi-traitement ainsi qu'un congé maternité.

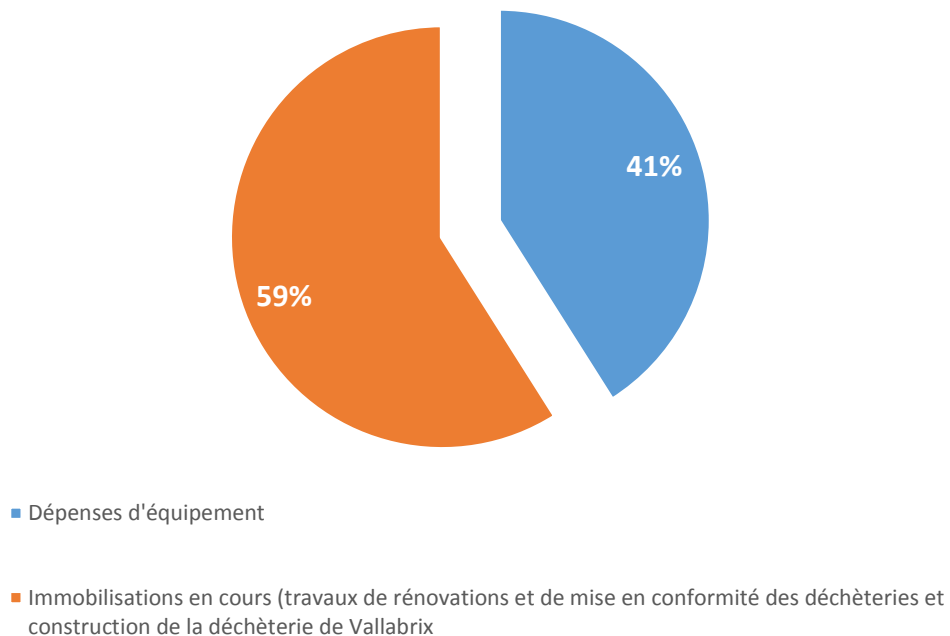
➤ **La section investissement**

**Dépenses d'équipement : 1 219 k€ (1039 k€ en 2016)**

L'exercice 2017 fait apparaître une augmentation significative des dépenses d'équipement pour la porter à 1 219 k€.

Un effort tout particulier a été conduit sur le renouvellement des matériels de collecte afin d'optimiser la qualité du service (reconditionnement de trois véhicules, acquisition de 94 colonnes aériennes, de 8 colonnes enterrées, de 650 bacs roulants...).

Les dépenses résiduelles concernent essentiellement la construction de la déchèterie de Vallabrix.



**Recettes réelles d'investissement :**

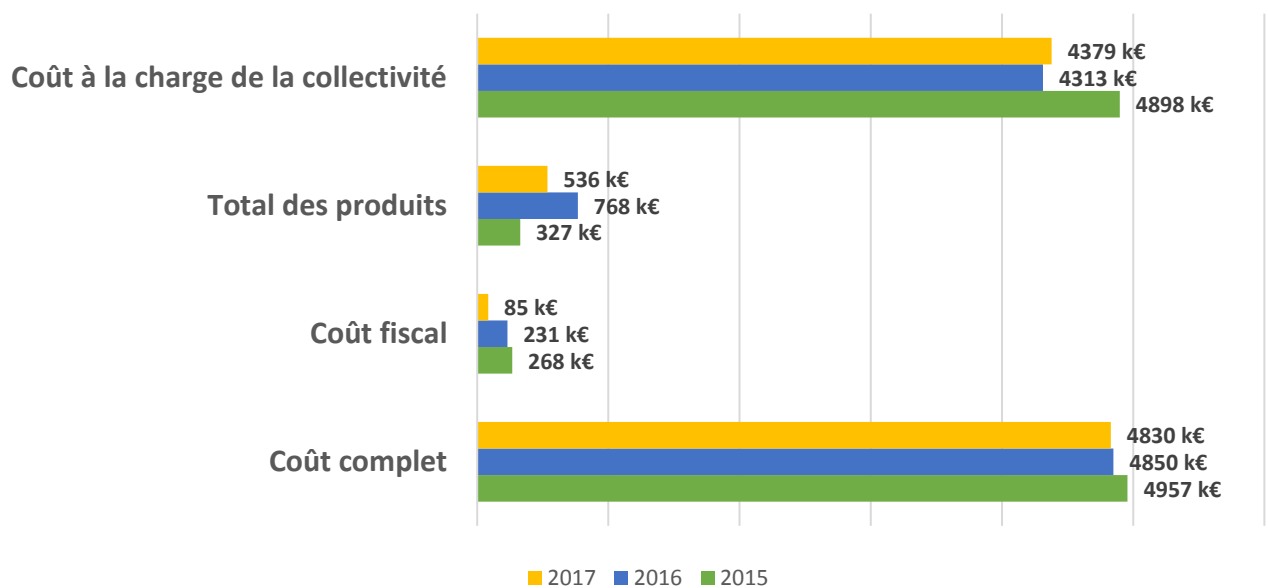
En 2017, le financement des investissements a été réalisé par autofinancement sans recours à l'emprunt et intègre 155 k € de FCTVA et 186 k€ de subvention du Conseil Département du Gard.

## Analyse financière par la méthode Compta Coût

La méthode Compta Coût est utilisée pour l'analyse financière depuis le rapport annuel 2011. Système national développé par l'ADEME, elle impose une approche commune à l'ensemble des collectivités ayant une compétence déchets de sorte à pouvoir effectuer des comparaisons sur des bases similaires.

Cette méthode nécessite la mise en place d'une comptabilité analytique par le syndicat. Ce système est en vigueur depuis 2009.

### ➤ Les coûts 2017



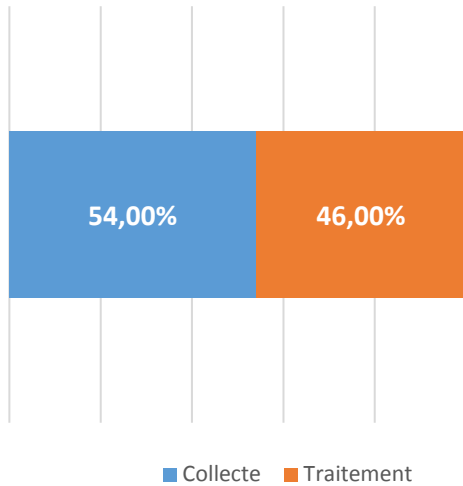
- **Le coût à la charge de la collectivité** : Également appelé coût aidé TTC, il vise à dégager le coût réel à la charge de la collectivité. C'est le montant qui est supporté par les ménages via la TEOM et les professionnels via la redevance spéciale.
- **Le total des produits** : Il s'agit des recettes perçues provenant de la vente des matériaux, des subventions et soutiens des Eco Organismes. L'année 2016 avait été une année exceptionnelle car une partie des recettes de 2015 avaient été perçues sur l'exercice 2016. L'exercice 2017 redevient une année que nous pouvons qualifier de « normale ».
- **Le coût fiscal** : Il est appliqué un taux de TVA théorique déduisant le remboursement du FCTVA (fonds de compensation) et nécessitant un amortissement des biens non amortissables en comptabilité M14.
- **Le coût complet** : il s'agit du cout du service total HT, continue de décroître très légèrement malgré l'accroissement de la population de notre territoire. Ce qui démontre la bonne santé de notre collectivité.



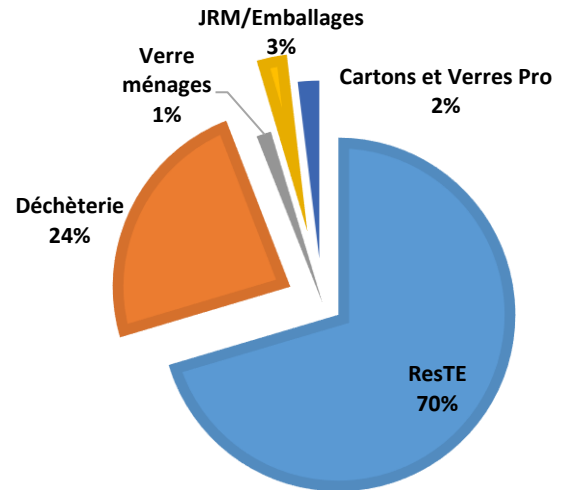
➤ Les indicateurs

**Répartition des charges sur la base du coût aidé TTC (4 379 k€)**

Par type de mission

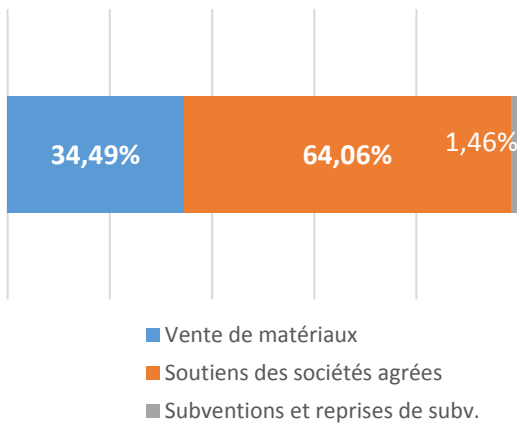


Par flux

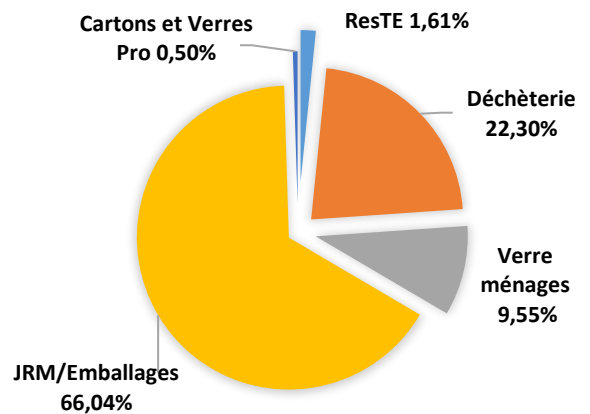


**Répartition des produits sur la base du total des produits (536 k€)**

Par type de recettes



Par flux



**Répartition du coût du service public (4 830 k€)**

Cette répartition est calculée à partir du coût complet.

**Collecte en régie**

9,15%	46,26%
Charges fonctionnelles (frais de structure, de communication et de prévention)	Coûts de collecte et de pré-collecte

**Traitement transféré à SRE**

2,89%	4,63%	37,07%
Transfert	Transport	Traitement

## Montant annuel des principales prestations sur contrat

Prestataire	Dépenses en 2017 (en € TTC)	Objet
JMA CHATAINIER	193 553,87	Construction de la déchèterie de Vallabrix (30) <b>LOT 2 : Bâtiments</b>
VAUGEOIS	12 495	Construction de la déchèterie de Vallabrix (30) <b>LOT 2 : Bâtiments (Sous-traitant)</b>
GUINTOLI SA	101 815,09	Construction de la déchèterie de Vallabrix (30) <b>LOT 1 : Génie Civil</b>
ROBERT TP	65 000	Construction de la déchèterie de Vallabrix (30) <b>LOT 1 : Génie Civil (Sous-traitant)</b>
CITEOS	9 592	Construction de la déchèterie de Vallabrix (30) <b>LOT 1 : Génie Civil (Sous-traitant)</b>
ADEMI PESAGE	93 451,20	Construction de la déchèterie de Vallabrix (30) <b>LOT 3 : Pont bascule et caméras</b>
AGEC	87 134,03	Construction de la déchèterie de Vallabrix (30) <b>LOT 4 : Garde-corps</b>
LE JARDINIER DE GAIA	29 932,92	Construction de la déchèterie de Vallabrix (30) <b>LOT 6 : Clôture et portail</b>
ANTEA GROUP	5 568	Construction de la déchèterie de Vallabrix (30) Maîtrise d'œuvre
SRE	1 905 989,26	Coût de traitement des déchets
JONQUET ET FILS SARL	155 679,39	Fourniture et livraison de gasoil et fioul
TEMACO	122 131,20	Fourniture et mise en place de colonnes d'apport volontaire
RENAULT NIMES VI	37 766,14	Fournitures de matériels d'entretien et de réparations des véhicules
GROUPAMA MEDITERRANEE	26 138,92	Services des assurances des véhicules et risques annexes
ELIS PROVENCE	25 808,50	Nettoyage et location des vêtements de travail
CONTENUR	25 729,80	Fourniture et livraison de bacs roulants

Prestataire	Dépenses en 2017 (en € TTC)	Objet
<b>FAUN ENVIRONNEMENT</b>	24 704,82	Entretien et maintenance des bennes à ordures ménagères
<b>ORANGE BUSINESS ORANGE FRANCE</b>	19 715,68 4 893,07	Abonnements internet, lignes fixes, lignes mobiles et location des matériels téléphoniques et réseau
<b>SEMAT</b>	19 172,71	Remise en conformité et reconditionnement de la benne à ordures ménagères DR432LY
<b>OEM HORANET</b>	17 862,36	Entretien, réparations et maintenance des matériels, des logiciels et l'assistance téléphonique concernant le système de gestion des accès aux déchèteries du SICTOMU
<b>SMACL</b>	16 018,06	Services des assurances de responsabilités et risques annexes
<b>EDF</b>	15 676,01	Fourniture et acheminement d'électricité des 5 sites
<b>ROME PNEUS SAS</b>	15 036,01	Fournitures, réparations, montage/démontage pneus PL
<b>ADR2i</b>	14 564,16	Prestation informatique en maintenance et assistance technique
<b>LANGUEDOC PNEUS SERVICES</b>	13 609,68	Fournitures, réparations, montage/démontage pneus PL
<b>LA FABRIQUE DES GAVOTTES</b>	12 480,00	Fournitures de composteurs
<b>PARGESCO</b>	12 000	Prestation d'élimination et de classement des archives
<b>RENAULT RETAIL</b>	11 892,76	Acquisition d'un véhicule électrique ZOE
<b>ADPL</b>	11 470,80	Fournitures de matériels pour les réparations et entretiens des matériels roulants
<b>REGARD PROPRE</b>	10 783,06	Nettoyage et désinfection des locaux techniques et administratifs du SICTOMU
<b>BOUSQUET CARROSSERIE</b>	10 145,59	Fournitures de matériels pour les réparations et entretiens des matériels roulants
<b>REPRO 30</b>	8 116,61	Acquisition d'un photocopieur + entretien et maintenance

<b>Prestataire</b>	<b>Dépenses en 2017 (en € TTC)</b>	<b>Objet</b>
<b>YORK LUBRIFIANT</b>	7 776,77	Fourniture de lubrifiants et graisses
<b>HEMI</b>	6 777,17	Fournitures de matériels d'entretien (gants, absorbants,...)
<b>PIERRE ANTENNE</b>	6 760,08	Remise à neuf du système de vidéosurveillance des déchèteries d'Uzès, de Fournès et de Lussan
<b>CLOVIS LOCATION</b>	6 462,57	Location benne poly bras en remplacement de notre benne en réparation + renfort C2
<b>AMA ENTREPRISES</b>	5 620,80	Contrat de maintenance et entretien des barrières automatiques
<b>YSALID</b>	5 342,06	Fourniture de badges mifare – cartes de déchèteries
<b>PEDENEAU EMMANUEL</b>	5 130	Prestation de collecte hippomobile
<b>EUROTEAM CAPELLE</b>	5 025	Frais de formation FCO

## 6. Les perspectives et évolutions

Dans la continuité de l'exercice 2017 nos actions doivent se développer autour des trois axes principaux suivants :

- 1 – Améliorer l'image et l'attractivité du Sictomu
- 2 – Poursuivre la démarche de rigueur budgétaire
- 3 – Améliorer l'outil de production et professionnaliser les équipes.

Il est à noter que ces 3 lignes directrices sont indissociables les unes des autres puisqu'elles se renforcent mutuellement et leur développement simultané produit une démarche cohérente et favorable à l'essor de notre collectivité. Aussi, il est proposé de répondre à chacun de ces objectifs de la manière suivante :

### Professionnaliser les équipes et améliorer l'outil de production.

- **Modernisation de l'outil de production**

- Mise en place d'un outil de géolocalisation et de suivi des bennes,
- Acquisition d'une nouvelle mini-benne,
- Acquisition d'un poly-benne muni d'un bras de levage de 20 tonnes,
- Acquisition d'un véhicule léger de liaison,
- Remplacement de 130 colonnes aériennes,
- Implantation de 23 conteneurs enterrés,
- Mise en place d'un outil de gestion électronique des documents,
- Dématérialisation des actes administratifs, dématérialisation des demandes des usagers,
- Actualisation du site internet,
- Mise en place du prélèvement à la source,
- Modification du RI avec mise en place du RIFSEEP
- Convention d'implantation des équipements (colonnes)

- **Adaptation du site d'Argilliers**

- Réalisation de travaux de voirie haut et bas de quai de transfert du site d'Argilliers,
- Création d'une troisième aire de lavage des véhicules de collecte,
- Remplacement des luminaires et candélabres des parkings et quai de transfert,

- **Suivi et maintenance des matériels**

- Création d'un service dédié à l'entretien et à la maintenance des sites, des véhicules, des équipements et matériels de collecte,
- Adaptation d'un véhicule dédié à la maintenance et à la mise en propreté des colonnes,
- Remise à « neuf » des avaloirs de 50 % des colonnes enterrées existantes,
- Remise en propreté et en état du parc de colonnes aériennes,
- Campagne de curage des colonnes enterrées,
- Élaboration de procédures d'intervention et de secours en cas d'incidents sur les conteneurs enterrés,
- Campagne de suivi et de maintenance des déchèteries,
- Élaboration de fiche de suivi et maintenance des matériels,

- **Par la professionnalisation des équipes**

- Modification des rôles et missions des gardiens de déchèteries,
- Assermentation de personnels,
- Participation des personnels concernés à l'élaboration de documents cadres (règlement de collecte, règlement intérieur des déchèteries avec les gardiens, document unique, règlement interne...),
- Campagnes de formation (permis PL, Fimo, Caces, Ecodds, gestes et postures, SST, ...),
- Modification de l'organisation des équipes de collecte (1 chauff, 1 rip/ chauff, 1 rip),
- Analyse des tournées de collecte avec les équipes concernées,
- Mise en place d'un plan de gestion des ressources humaines,
- Montée en compétences de l'équipe administrative,

### Améliorer l'image et l'attractivité du Sictomu.

- **Par un service de proximité dédié aux communes**

- Point semestriel avec les communes qui le souhaitent sur la qualité du service effectué sur le territoire communal et l'adaptation des services à venir,
- Communication immédiate et directe aux communes des éventuels incidents de collecte,
- Recherche de solutions techniques transversales adaptées aux enjeux locaux,
- Mise en place de matériels de pré collecte à l'occasion des fêtes communales,
- Participation au financement des travaux de génie-civil d'implantation de colonnes enterrées ou semi-enterrées,
- Par le souci de la prise en compte de solutions techniques adaptées au contexte local,
- Par le développement de projets locaux de prévention,
- Participation active aux journées de protection de l'Environnement,

- **Par renforcement de l'esprit de cohésion au sein du Sictomu**

- Par adaptation de la gouvernance,
- Par la création de commissions thématiques liées aux enjeux locaux,
- Par travail collaboratif étroit entre élus et techniciens,
- Par la mise en place d'un programme d'action opérationnel et dont les effets sont mesurables à l'échelle communale,

- **Par une amélioration de la qualité de service**

- Par renforcement du professionnalisme des équipes,
- Par le développement d'une politique d'accueil au sein des déchèteries,
- Par l'adaptation des outils techniques afin de réduire les nuisances liées à la collecte,
- Par un suivi plus précis des matériels de collecte,
- Par le souci d'une remontée rapide des informations,
- Par une diffusion de guides internes sur les bonnes pratiques (en cas d'incident ou de sinistres, sur la communication interne, etc...)
- Avec la refonte du règlement de collecte, du règlement des déchèteries, du règlement intérieur, du règlement du temps de travail,
- Actualisation des conventions d'occupation des sols,
- Par un suivi précis des taux de captage des déchets par commune, par flux, par site...

- **Par l'amélioration de l'image développée par les équipes du Sictomu**

- Rôle d'agents de sensibilisation des gardiens de déchèterie,
  - Par renforcement du rôle de support de sensibilisation de nos matériels (covering, visuel déchèterie, nouvelles tenues des gardiens de déchèterie....)
  - Par diffusion et promotion des expériences exemplaires portées par la cellule prévention et nos partenaires (FR3,...),
  - Par développement et duplication des expériences remarquables (ex collègue du Redounet...)
  - Par le renforcement de la démarche de prévention
  - Par des actions de sensibilisation dans les écoles,
  - Par la mise en place d'un journal semestriel,
  - Par l'accompagnement de projet de Prévention (Sicto'poules, gobelets réutilisables...).
- **Par une Fiscalité attractive**
    - Par la poursuite des efforts portés sur la TEOM.

### Poursuivre la démarche de rigueur budgétaire

- **Par la poursuite de la politique de rationalisation de la dépense**
  - Par optimisation des tournées de collecte, (réduction du nombre de véhicule de collecte en C1 puis C2),
  - Sensibilisation des équipes à l'éco-conduite,
  - Sensibilisation des équipes sur les gestes et postures, sur les situations accidentogènes,
  - Par le remplacement et intégration des solutions logiciels de suivi et de facturation,
  - Par la mise en place de filières alternatives de valorisation des matières organiques,
  - Par une politique de réduction de la fraction fermentescible (composteurs, broyage des déchets verts collectés en déchèteries),
  - Suivi et Optimisation des taux de refus,
  - Par la recherche d'optimisation des modalités et coûts de traitement SRE.
- **Sécurisation des recettes**
  - Refonte des modalités d'application et de contractualisation de la redevance spéciale
  - Remplacement des puces des conteneurs professionnels,
  - Refonte des modalités d'accès au sein des déchèteries,
  - Suivi attentif des professionnels,
  - Par un contrôle appuyé des dépenses et recettes de traitement.
- **Réduction progressive de la charge de la dette**
  - Réalisation des investissements sur les fonds propres
  - Extinction progressive des prêts contractés.





## 7. Glossaire

**ADEME** : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de L'Énergie

**BOM** : Benne à Ordures Ménagères

**C1, C2...** : Fréquence de collecte. C1 = 1 collecte par semaine,...

**CC** : Communauté de Communes

**CD30** : Conseil Départemental du Gard

**DDS** : Déchets Diffus Spécifiques

**DEEE** : Déchets d'équipements électriques et électroniques

**EPCI** : Établissement Public à Coopération Intercommunale

**FCTVA** : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

**Mini BOM** : Mini-benne à ordures ménagères

**OM** : Ordures Ménagères

**OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles

**PAP** : Porte-à-Porte

**PAV** : Point d'Apport Volontaire

**ResTE** : Résidus des Tris Effectués (= OMR)

**SICTOMU** : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Uzès

**SRE** : Sud Rhône Environnement (Syndicat à qui le SICTOMU a transféré la compétence traitement)

**RS** : Redevance Spéciale. Appliquée aux usagers non ménagers du territoire du SICTOMU

**TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Appliquée aux ménages du territoire du SICTOMU

**TVA** : Taxe sur la Valeur Ajoutée



Les communes et leurs groupements ont en charge l'organisation et la réalisation du service public d'élimination des déchets ménagers. Elles peuvent, dans certains cas, également prendre en charge les déchets des entreprises de leur territoire.

#### **Le service public d'élimination des déchets**

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) instaure la responsabilité des communes pour l'élimination des déchets des ménages (Article L2224-13 du CGCT). Cette compétence est obligatoirement transférée aux communautés de communes, communauté d'agglos ou communauté urbaines à laquelle appartient la commune.

Ce service public de gestion des déchets peut également prendre en charge d'autres déchets qui n'entraînent pas de « sujétions particulières » (article L.2224-14), à savoir :

- les déchets générés par les services de la collectivité ;
- les déchets des activités économiques, à condition que la collectivité les juge « assimilables aux ordures ménagères ».

Pour des raisons d'échelle territoriale plus pertinente, ce service peut être transféré à des intercommunalités plus larges (syndicats mixtes) ou réalisé dans le cadre d'entente entre communautés.

L'organisation du service public (flux collecté, fréquences, déchèteries, type de valorisation, modes de traitement, etc.) est fixée par la collectivité en charge du service, conformément aux réglementations en vigueur.

#### **Information sur le coût et la qualité**

Les collectivités compétentes doivent établir un rapport annuel sur le coût et la qualité du service d'élimination des déchets (articles L 1411-13 L 2313-1 du CGCT), établi en règle générale six mois après la clôture de l'exercice.

Ce rapport est mis à la disposition du public et, le cas échéant, à la disposition des communes constituant l'EPCI, et doit être présenté chaque année à la Commission consultative des services publics Locaux (obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants) (article L.1413-1 du CGCT).